

**ARCHIVES**<sub>4</sub>  
DÉPARTEMENTALES

**LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**



**ALPES** DE HAUTE  
**PROVENCE**  
LE DÉPARTEMENT

# LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, C'EST QUOI ?

La création des Archives départementales remonte au 5 brumaire an V (26 octobre 1796). Leur mission était alors de collecter, réunir et conserver tous les documents appartenant à la République.

Dans les « Basses-Alpes », les premières Archives départementales étaient modestement installées dans les combles de la préfecture, avant de déménager dans un bâtiment dédié, à proximité du tribunal de Digne. Ce n'est qu'en 1996 que les services des Archives s'installèrent dans le bâtiment actuel, situé 2 rue du Trélus.

Aujourd'hui, les Archives sont rattachées au Conseil départemental. Elles ont pour mission de collecter, conserver, classer et valoriser le patrimoine des Alpes de Haute-Provence. Pour ce faire, elles disposent de moyens conséquents, dont un bâtiment de 4 000 m<sup>2</sup> avec :

- huit magasins de stockage équipés de 11 km de rayonnages métalliques ;
- des bureaux ;
- des ateliers techniques ;
- des locaux destinés à accueillir le public, dont une salle de lecture, un hall d'exposition et une salle de réunions-conférences.



# LES MISSIONS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

## COLLECTER

- Contrôler les archives courantes des administrations départementales et de l'État ;
- Établir des tableaux de gestion, décider du sort des documents (trier, éliminer, conserver) ;
- Contrôler le pré-archivage et accueillir les archives définitives ;
- Prospector et inciter au don ou au dépôt de documents privés, décider des acquisitions.



## CONSERVER

- Veiller aux bonnes conditions de conservation des documents ;
- Établir des programmes de restauration ;
- Limiter les mauvaises manipulations mettant en danger les documents et assurer leur reproduction (par numérisation).

## CLASSER

- Classer les documents en séries et sous-séries en fonction de leur provenance ;
- Analyser, coter et indexer les documents pour faciliter leur accès grâce aux outils de recherche.

## COMMUNIQUER ET METTRE EN VALEUR

- Mettre les archives à disposition du public, selon les délais de communicabilité définis par la loi ;
- Mener des actions culturelles et éducatives pour mettre en valeur le patrimoine archivistique départemental.

## QUI PEUT VENIR AUX ARCHIVES ET POURQUOI ?

Les Archives départementales sont accessibles à toute personne désireuse d'effectuer des recherches (par exemple généalogiques). Cependant, de nombreux documents sont aujourd'hui numérisés et consultables sur [www.archives04.fr](http://www.archives04.fr) afin de faciliter leur accessibilité et de garantir la conservation des originaux.

Les Archives sont aussi ouvertes à tous les amoureux d'histoire et de patrimoine souhaitant assister aux animations qui y sont organisées : expositions, lectures d'archives, conférences.

Le service éducatif reçoit également des classes et intervient dans les établissements scolaires, du primaire au supérieur, pour sensibiliser les élèves à l'histoire et au rôle des Archives.

## QUEL TYPE D'INFORMATIONS PEUT-ON TROUVER AUX ARCHIVES ?

De nombreuses sources historiques sont entreposées aux Archives, notamment les documents issus des administrations, des services publics, des communes et des intercommunalités, tels :

- les registres d'état civil ;
- les documents cadastraux ;
- les recensements.

Grâce aux dons, dépôts et legs des particuliers, les Archives conservent aussi des documents :

- personnels et familiaux ;
- d'associations (culturelles, sportives, syndicales...) ;
- du monde du travail (entreprises, commerces, banques...).

Les archives conservées ne sont pas que textuelles, car les fonds regorgent aussi de photographies, de cartes, de plans, de vidéos, d'objets divers...

Depuis 2016, les Archives assurent aussi la sauvegarde d'un grand nombre des données électroniques.

# FAIRE VIVRE L'HISTOIRE ET LE PATRIMOINE

## EXPOSITIONS

Au fil des ans, l'équipe des Archives a réalisé un grand nombre d'expositions sur des sujets relatifs au patrimoine départemental. Visibles aux Archives sur des périodes assez longues (au moins un an), elles sont accessibles au public.

Les Archives ont également conçu plusieurs expositions itinérantes pouvant être empruntées gratuitement pour être présentées sur des sites extérieurs.

## CONFÉRENCES

Les Archives départementales organisent régulièrement des conférences sur des sujets historiques et patrimoniaux relatifs aux Alpes de Haute-Provence. Souvent animées par le directeur des Archives départementales ou par des spécialistes invités pour l'occasion, ces conférences donnent lieu à des échanges passionnants avec le public, que ce soit aux Archives ou « hors les murs ».

## LECTURES D'ARCHIVES

Depuis plus de vingt ans, des comédiennes et comédiens mettent en scène le patrimoine archivistique de notre département. Organisées aux Archives, mais aussi dans les Alpes de Haute-Provence, ces lectures sont en lien avec les expositions en cours, l'actualité, les commémorations ou des dates anniversaires. Traces d'une réalité passée et sources de connaissances, les archives deviennent ainsi une véritable source d'émotion.

## PUBLICATIONS

Outre les animations quotidiennes, les Archives publient à partir de ses fonds des ouvrages grand public, qui contribuent à la diffusion de la culture scientifique et patrimoniale. Ces livres peuvent être achetés ou consultés aux Archives.

**RETROUVEZ TOUTE LA PROGRAMMATION  
SUR [WWW.ARCHIVESO4.FR](http://WWW.ARCHIVESO4.FR)**

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

2 RUE DU TRÉLUS  
04000 DIGNE-LES-BAINS

TÉL : 04 92 36 75 00

COURRIEL : ARCHIVESO4@LEO4.FR

OUVERTURE DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9H À 12H ET DE 13H À 17H

[WWW.ARCHIVESO4.FR](http://WWW.ARCHIVESO4.FR)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

13 rue du Docteur Romieu - CS 70216

04995 Digne-les-Bains Cedex 9

[www.mondepartement04.fr](http://www.mondepartement04.fr)

[www.facebook.com/departement04](https://www.facebook.com/departement04)

ALPES DE HAUTE  
PROVENCE  
LE DÉPARTEMENT